

## **Assurance décès Temporaire de Solde Restant Du**

Vous souscrivez un crédit ?

L'organisme financier de crédit vous demandera ( ou même exigera ) que le **remboursement du solde du prêt** soit assuré en cas de votre décès par la souscription d'une assurance Temporaire de Solde Restant Du.

Les tarifs peuvent être très différents entre les assureurs.

Ils dépendront de votre sexe, de votre âge, de l'importance du capital assuré, de votre qualité de fumeur ou non fumeur, de la durée du contrat.

Certaines compagnies proposent des **tarifs spéciaux** qui sont établis non pas sur les statistiques officielles mais sur leurs propres statistiques et avec des différences de primes pouvant aller jusqu'à 40%.

Mais les assurances décès ne se limitent pas à la protection d'un crédit. Elles peuvent avoir comme **objectif de protéger sa famille** ou une personne bien précise, ou d'être certains qu'en cas de décès les héritiers toucheront le **montant nécessaire au paiement des droits de succession** ( par exemple dans le cadre d'une donation ).